



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 23 JANVIER 2020

Le Département de la Haute-Vienne, l'Etat, le syndicat mixte Dorsal et Orange signent l'accord Amel pour accélérer le déploiement de la fibre optique dans le département

Jean-Claude Leblois, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, **Seymour Morsy**, Préfet de la Haute-Vienne, **Cyril Luneau**, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales du Groupe Orange et **Jean-Marie Bost**, Président du Syndicat Mixte Dorsal signent ce jeudi 23 janvier la convention issue de l'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) pour le déploiement de la fibre optique en Haute-Vienne.

Le contexte

Le 11 février dernier, les membres du Syndicat mixte Dorsal adoptaient la proposition formulée par l'opérateur Orange dans le cadre de l'appel à manifestation d'engagements locaux (Amel) lancé sur la Haute-Vienne. Aujourd'hui, après une phase de négociation et suite à l'avis favorable émis par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et le Gouvernement, la convention officielle peut enfin être signée. Elle lance la phase opérationnelle : l'engagement d'Orange permettra de déployer la fibre optique jusqu'au logement (FttH) sur fonds propres, dans 146 communes de la Haute-Vienne (soit 63 000 prises). Les études techniques démarreront cette année. Les 1^{ères} armoires optiques seront installées en 2021. Et les 1^{ers} clients seront éligibles à la fibre optique dans le courant de l'année 2021.

Un accélérateur pour le déploiement de la fibre

Instaurée par l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, l'Amel a permis aux collectivités territoriales de solliciter des investissements privés d'opérateurs afin d'accélérer la couverture numérique des zones d'initiative publique de leur territoire.

L'accord conclu entre Dorsal et Orange donne ainsi un nouveau coup d'accélérateur au déploiement du très haut débit, notamment en zone rurale, alors que la communauté urbaine de Limoges Métropole en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) fait déjà l'objet d'un déploiement de la fibre optique par Orange sur fonds propres.

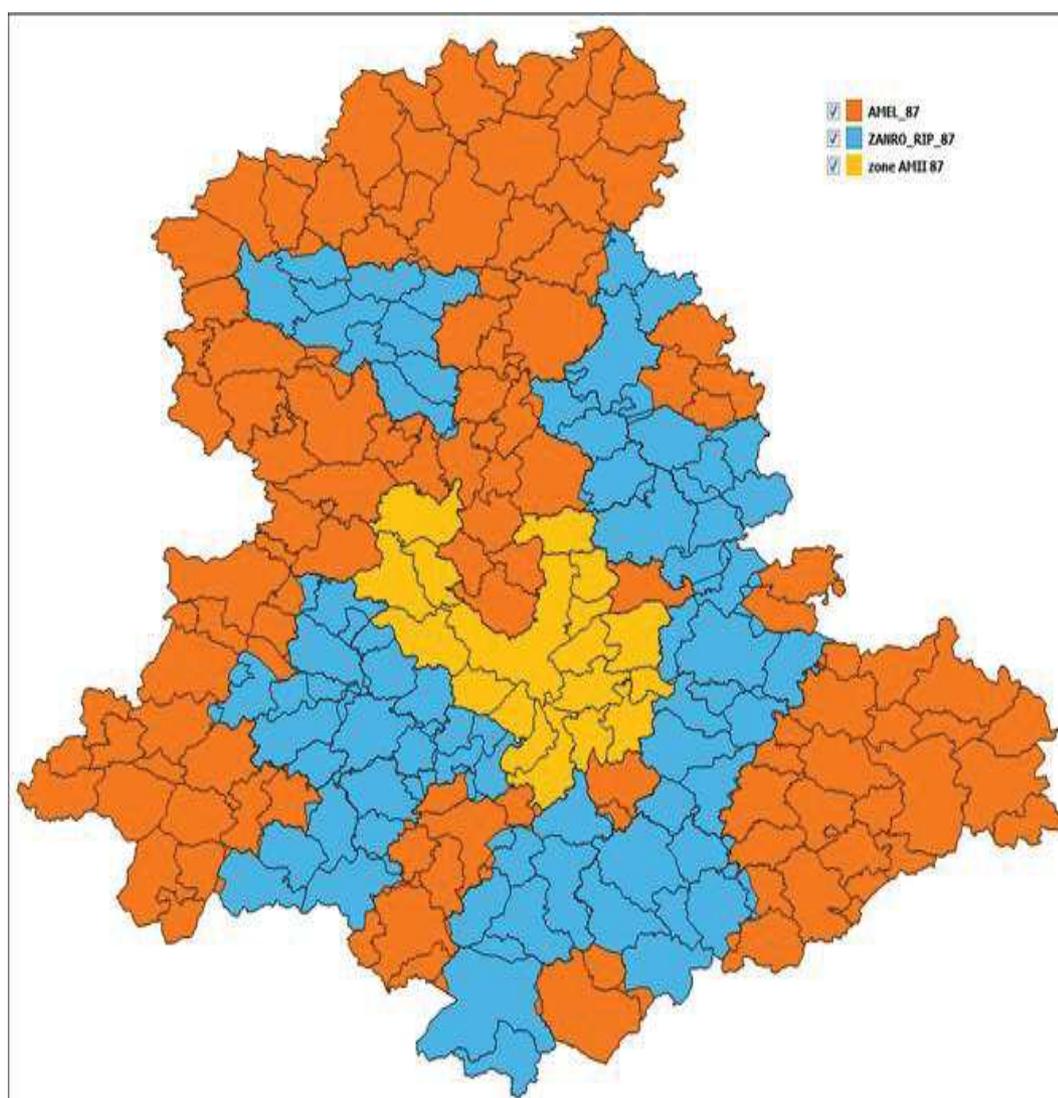
En parallèle, le syndicat mixte Dorsal déploiera dans le cadre de son Réseau d'initiative publique (RIP) 59 000 prises en fibre optique.

La Haute-Vienne dispose ainsi d'un panel d'acteurs et de solutions qui permettront de répondre au défi du très haut débit pour tous.

Chiffres clés

232 000 prises fibre optique à déployer au total pour couvrir la totalité du département :

- 63 000 prises déployées par Orange dans le cadre de l'AMEL, d'ici 2024
- 110 000 prises déployées par Orange sur la zone AMII, d'ici 2022
- 59 000 prises déployées par Dorsal sur le réseau d'initiative publique



Le mot des signataires

Seymour Morsy, Préfet de la Haute-Vienne :

"Le Plan France Très Haut Débit a pour objectif de répondre aux besoins croissants des citoyens, tant au niveau personnel que professionnel, en matière d'usage du numérique. Afin de couvrir l'ensemble du territoire français en très haut débit, les collectivités territoriales, les opérateurs privés et l'État se sont engagés à partager les importants investissements nécessaires pour atteindre cet objectif. Les offres "fibre optique" des opérateurs ont très longtemps été réservées aux abonnés des zones urbaines très denses, elles sont désormais proposées aux habitants des territoires ruraux. Le déploiement de la fibre optique prévue par la convention AMEL va venir compléter ceux déjà engagés sur Limoges Métropole (zone AMII) et dans le cadre du réseau d'initiative publique et ainsi permettre à l'ensemble des Hauts-Viennois de disposer du très haut débit d'ici 2024."

Jean-Claude Leblois, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne :

"Raccorder 100 % des haut-viennois au très haut-débit, c'est l'engagement qu'avait pris le Conseil départemental dès 2015 avec notre plan numérique. Pour y parvenir, plusieurs solutions ont été mises en œuvre : montées en débit, construction d'un réseau d'initiative publique (Rip) de fibre optique ou appel à l'initiative privée. Cette révolution numérique est, on le sait tous, attendue depuis longtemps par les habitants de la Haute-Vienne et par les entreprises, elle ouvre de nouvelles perspectives pour les services publics, la médecine... Avec la signature de cette convention, toutes les communes de Haute-Vienne ont désormais une solution, un calendrier pour l'accès à la fibre : un véritable atout en terme d'attractivité."

Cyril Luneau, Directeur des relations avec les collectivités locales du Groupe Orange :

"Orange est l'opérateur leader dans la fibre optique en France et mobilise pleinement ses équipes partout sur les territoires pour accélérer la diffusion du Très Haut Débit. Avec cette convention au terme d'un AMEL signée par Orange, nous démontrons notre engagement dans le déploiement de la fibre ainsi que notre volonté d'accompagner les acteurs publics et nos clients. Cet accord illustre l'engagement permanent d'Orange et de ses 500 collaborateurs de la Haute-Vienne, de lutter contre l'exclusion numérique. Cette accélération bénéficiera en premier lieu aux habitants et professionnels haut-viennois vivant dans des petites communes et zones rurales. J'en profite également pour souligner l'excellente coopération entre les équipes locales d'Orange et les services du Conseil départemental."

Jean-Marie Bost, Président du Syndicat Mixte Dorsal :

"Après un long processus de discussion entre les collectivités, l'Etat et DORSAL pour la mise en place de l'AMEL sur une partie du département de la Haute-Vienne, nous avons trouvé les accords nécessaires afin de garantir aux Haut-Viennois le 100% FTTH sur leur territoire dans les années à venir. Ces accords permettront aux usagers de pouvoir profiter de la fibre qu'ils soient dans les zones les plus rurales ou en agglomération. La fibre permet de ralentir l'exode rural, de maintenir le développement des richesses du territoire, également la mise en place des nouveaux usages, par exemple, la télémédecine, la télésurveillance, la dématérialisation et le suivi des personnes âgées à leur domicile. Et ce qui sera inventé dans les années futures que nous ne connaissons pas à ce jour."

Contacts presse :

Mégane Lépine – Département de la Haute-Vienne – 05.44.00.12.41 – megane.lepine@haute-vienne.fr

Jean-Maurice Bentolila – Orange – 06.08.07.49.85 - jeanmaurice.bentolila@orange.com

Delphine Dominguez – Préfecture de la Haute-Vienne – 05.55.44.17.50 - delphine.dominguez@haute-vienne.gouv.fr

Céline Cherpin – DORSAL – 06.67.30.51.92 - celine@bureau-francine.fr